



NATIONS UNIES

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE**  
**RAPPORT ANNUEL**

(15 MAI 1956 - 29 MAI 1957)

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**  
**DOCUMENTS OFFICIELS: VINGT-QUATRIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 8**

**NEW-YORK**

8. D'attirer l'attention des gouvernements des Etats membres sur l'intérêt qu'auraient les commissions nationales d'énergie nucléaire ou les organismes qui en tiennent lieu à prendre les mesures nécessaires pour encourager les services s'occupant de la fourniture d'énergie et les usagers, tant publics que privés, à effectuer des études sur l'énergie nucléaire et à faire de cette énergie des applications étendues;

4. De recommander au secrétariat de prendre contact, au sujet de cette question et par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, avec l'Agence internationale de l'énergie atomique lorsqu'elle sera créée, ainsi qu'avec d'autres organismes compétents des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains, et de faire connaître aux Etats membres les aspects économiques de ce problème qui présentent pour eux une importance particulière.

27 mai 1957.

#### Résolution 131 (VII)

##### UTILISATION DES COURS D'EAU ET DES LACS (E/CN.12/472)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant :

a) Que l'utilisation des eaux des cours d'eau et des lacs qui forment des bassins hydrographiques communs à différents pays est une question de première importance pour le développement économique de ces pays.

b) Que, dans bien des cas, cette utilisation s'avère réalisable sur la base d'un effort commun,

c) Que les études et les projets relatifs à une bonne utilisation des eaux des cours d'eau et des lacs internationaux ne sont réalisables que si une sincère coopération s'établit entre les organismes gouvernementaux qui s'occupent des problèmes hydrauliques,

Recommande au Secrétaire exécutif de prendre contact avec les gouvernements des nations latino-américaines pour faire en sorte que les cours d'eau et les lacs, se trouvant dans des bassins hydrographiques internationaux, soient utilisés aux fins de la production d'énergie hydro-électrique, de l'irrigation, de la navigation et à d'autres fins profitables dans le cadre d'une planification adéquate entreprise par des commissions techniques internationales.

27 mai 1957.

#### Résolution 132 (VII)

##### SUBSTITUTION DES IMPORTATIONS (E/CN.12/473)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant :

a) Que la quantité de devises dont dispose un pays donné détermine, en partie, le degré de vulnérabilité de son économie aux fluctuations et aux circonstances extérieures,

b) Que, pour atteindre les objectifs d'une politique de développement, il est nécessaire de réduire la vulnérabilité aux fluctuations extérieures, ce qui peut être réalisé, dans une certaine mesure, au moyen d'une politique judicieuse de substitution des importations,

c) Qu'il est nécessaire de disposer de certains éléments d'appréciation pour mener à bien une substitution des importations compatible avec le programme de développement économique et avec l'évaluation des problèmes à court et à long terme,

Recommande au secrétariat d'étudier les méthodes qui conviendraient pour concevoir et appliquer une politique de substitution des importations et d'autres politiques, notamment en matière fiscale et monétaire, qui seraient susceptibles de réduire la vulnérabilité externe des pays d'Amérique latine.

27 mai 1957.

#### Résolution 133 (VII)

##### ETUDE DES TENDANCES ET DES PERSPECTIVES DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DU BOIS EN AMÉRIQUE LATINE

(E/CN.12/474)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Vu la note du secrétariat sur une étude relative aux tendances de la production du bois en Amérique latine (E/CN.12/438),

Considérant :

a) Que le développement économique général et l'élévation du niveau de vie impliquent un accroissement de la consommation de produits ligneux et entraînent une augmentation de la demande de ces produits qui demeure partiellement insatisfaite à l'heure actuelle.

b) La richesse insuffisamment utilisée que constituent les forêts naturelles, les revenus considérables que procurent les plantations forestières judicieusement aménagées, et le rôle des arbres dans la protection du sol contre l'érosion,

c) Que l'importation massive de produits dérivés du bois représente une dépense annuelle très élevée pour l'Amérique latine, qui dispose cependant de vastes superficies où le taux de boisement est le plus fort au monde,

d) La nécessité pour chaque gouvernement de réunir des éléments qui lui permettent :

i) D'apprécier l'importance que la forêt et ses produits peuvent avoir pour l'économie nationale,

ii) De connaître les possibilités de développement, à moyen et à long terme, des industries forestières primaires et secondaires et de reboisement,

iii) De définir la priorité à donner à chacun des aspects du développement forestier, en vue d'orienter dans ce sens l'investissement des fonds publics et de fournir aux capitalistes privés intéressés les renseignements et les facilités nécessaires,

e) La place importante que les produits ligneux tiennent déjà, et sont appelés à tenir sur le marché inter-latino-américain et dans le commerce mondial,